



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE



Canyon du Grenant

Perspectives et conditions de réouverture

Réunion du 30 novembre 2021

Relevé de décisions

Présents :

Nom	Structure	Présence	@mail	Téléphone
André BOIS	Président CCLA	Excusé	andre.bois@ccla.fr	
Serge GROLLIER	VP CCLA - Tourisme	Excusé	serge.grollier@ccla.fr	
Yves BERTHIER	Maire La Bridoire	X	mairie@labriboire.fr	06 85 46 98 37
Eric RUBIER	Adjoint commune Attignat-Oncin	X	eric.rubier@ccla.fr	06 20 00 83 15
Mme STOPPIGLIA	Conseillère municipale commune Attignat- Oncin	X	laurence-stoppiglia@orange.fr	06 89 24 88 42
Katia ANDRIANARIJAONA	ARS Savoie	X	katia.andrianarijaona@ars.sante.fr	

Jean-François FRANCONY	ARS Savoie	X	jean-francois.francony@ars.sante.fr	04 69 85 52 44
Virginie COLLOT	DDT Savoie	Excusée	virginie.collot@savoie.gouv.fr	04 79 71 73 82
Nathalie BERGER	DSEN73 / Jeunesse & Sports	X	Nathalie.berger2@ac-grenoble.fr	06 76 62 18 94
Ariane CELEYRON	Département de la Savoie	X	ariane.celeyron@savoie.fr	04 79 96 74 03
Christophe MAUREL	SMAPS	X	christophe.maurel@avant-pays-savoyard.com	06 69 44 76 78
Frédéric MICHEL VILLAZ	Président Comité Départemental de Pilotage du Canyoning en Savoie (CDPC 73)	Excusé	presidentcdpc73@gmail.com	06 60 25 17 17
Thibault VERCHERAT	CDPC 73	X	vercherat.thibault@gmail.fr	06 67 79 55 82
Thierry BONNAL	CDPC 73 – Guide Vertes Sensations	X	bthierry@hotmail.fr	06 84 37 63 51
Alexandra AVRAIN	Vertes sensations	X	alexandra@vertes-sensations.com	06 27 76 19 01
Gilles MONTFOLLET	Agriculteur	Excusé		06 16 85 02 64
Ludovic AYOT	Directeur CCLA	X	l.ayot@ccla.fr	06 73 87 81 03

Objectifs de la rencontre

- Dresser un état de la situation / Canyon du Grenant
- Présenter les évolutions depuis sa fermeture et les nouvelles propositions techniques de la CCLA pour améliorer la situation sanitaire
- Recueillir l'avis des acteurs concernés sur les perspectives et conditions de réouverture du canyon => Propositions et décisions

Déroulement de la rencontre

- Accueil des participants et introduction de la réunion par Yves BERTHIER, maire de La Bridoire
- **Lecture note de contexte rédigée par André BOIS**, Président CCLA, exposant les attentes de la communauté de communes (Voir note en annexe).
- Exposé de la situation et des perspectives par Ludovic AYOT, Directeur CCLA (Voir document de présentation en pièce jointe) :
 - Rappel du contexte / Situation sanitaire ayant conduit à la fermeture du canyon

- Rappel des travaux déjà réalisés par la CCLA / Amélioration de l'accueil du public => Création d'un parking avec sanitaires et panneaux d'information afin d'organiser l'accès au canyon et limiter les nuisances pour le voisinage et les activités agricoles
- Présentation des évolutions / Diminution de la pression domestique (Suppression rejets Assainissement Non collectif) et agricole depuis 2019 (Modification du siège d'une exploitation => Départ d'un troupeau d'environ 50 vaches)
- Présentation des dispositions techniques complémentaires proposées par la CCLA en lien avec M. Gilles MONTFOLLET afin de supprimer les points d'accès pour le bétail au niveau du ruisseau des « Quinze Sous » en amont du point d'entrée dans le canyon.
- Proposition de mise en place, à compter de janvier, d'un nouveau suivi de la qualité bactériologique sur trois points : Point d'entrée Canyon Grenant, Grenant amont point d'entrée Canyon, Ruisseau des Quinze Sous. Fréquence => Tous les 15 jours.
- Echange avec les acteurs présents / Volet sanitaire / Evolutions et mesures proposées.
- Rappel des problématiques potentielles de fréquentation du site en cas de réouverture et échange sur les dispositions à prévoir. Identification des démarches à prévoir.

Sur le plan général et la démarche engagée par la CCLA, **l'ensemble des acteurs présent et notamment les services de l'Etat et les maires ou leurs représentants, n'émet pas d'objection de principe sur l'objectif de réouverture du canyon.**

Volet sanitaire

Concernant les conditions sanitaires :

- La pratique du canyoning n'est pas soumise à une norme de qualité d'eau comme c'est le cas pour la baignade. Cependant, l'ARS rappelle que les pratiquant se retrouvent régulièrement immergés et que les niveaux de contamination observés (E. Coli et Entérocoques) ont justifié du risque sanitaire et donc de la fermeture du canyon.
- L'ARS rappelle aussi que la leptospirose (non détectable dans le milieu naturel) qui constitue le facteur déclenchant de toutes les démarches ayant conduit à la fermeture du canyon, peut avoir une origine liée aux bovins ; ce qui a en partie justifié le lancement de campagne bactériologique « classique ».
- La situation observée sur le canyon du Grenant est certainement comparable à celle de la plupart des sites de pratique qui sont soumis à des pressions de pollution domestique ou agricole mais qui ne font pas l'objet d'évaluation des contaminations microbiologiques.
- Les observations et analyses faites par la CCLA en termes de qualité des eaux, tendent à démontrer l'influence de rejets qui sembleraient plutôt ponctuels et proches du point d'entrée dans le canyon.

- Les évolutions constatées / Mise aux normes de dispositifs d'Assainissement Non Collectif sans rejet au ruisseau et le départ d'une exploitation agricole ont très certainement eu impact significatif et positif sur la qualité du Grenant.
- Les mesures complémentaires proposées en lien avec l'exploitant agricole (Gilles MONTFOLLET) apparaissent pertinentes et adaptées pour réduire l'impact.
- Dans l'hypothèse d'une réouverture, il est souligné que l'observation de nouveaux cas de leptospirose pourrait entraîner le Préfet, en concertation avec les services de l'ARS et les maires concernés, à prendre des mesures de restriction pouvant aller jusqu'à la fermeture du canyon.
- Les professionnels présents saluent les mesures engagées par la CCLA et le territoire pour permettre une reprise d'activité.

Propositions et décisions



- La CCLA reprend contact avec M. Gilles MONTFOLLET dans la perspective de réaliser les travaux permettant de supprimer l'accès au cours d'eau pour le bétail sur le ruisseau des « Quinze Sous », sur un linéaire d'environ 500 m.
Un rendez-vous sera pris avec une entreprise courant décembre pour arrêter les principes techniques et établir un devis.
- En fonction, la CCLA fera une recherche de financement (Leader, PNR Chartreuse, Département... ?)
- La CCLA met en place une nouvelle campagne de suivi bactériologique (E. Coli et Entérocoques) sur la base de 3 points de mesures et une fréquence bimensuelle à compter de début janvier. Contact sera pris avec Savoie Labo pour réaliser les prélèvements et les analyses.



Fréquentation du canyon et responsabilités

- Le retour à un mode de fonctionnement ON / OFF (Levée et reprise des arrêtés municipaux en fonction des résultats d'analyse) n'est pas envisageable.
- Dans la perspective d'une réouverture « permanente » du canyon, la conservation d'arrêtés conditionnant la pratique à des conditions liées aux conditions météorologiques (Ex : Interdire la pratique après des épisodes pluvieux « importants » pour des raisons sanitaires voire de sécurité de la pratique) ou à d'autres facteurs sanitaires, n'apparaît pas pertinente :
 - ⇒ Difficulté de caractériser ce qu'est un épisode « pluvieux important » et plus généralement les phénomènes pouvant impacter la qualité sanitaire du Grenant
 - ⇒ Les maires se placeraient encore un peu plus en responsabilité, ce qui n'est pas souhaité et souhaitable
 - ⇒ Déresponsabilisation des utilisateurs
- La définition de conditions d'usage et de pratique du canyon dans de nouveaux arrêtés municipaux encadrant la pratique apparaît pertinente concernant à minima, deux points :
 - ⇒ Limiter à 10 le nombre maximum de pratiquants par encadrant. Actuellement, il n'existe pas de limite réglementaire sauf pour les enfants (limitation à 8).
 - ⇒ Définir des horaires de pratique pour éviter les nuisances et le dérangement des riverains.
- Concernant les équipements du canyon, leur contrôle et leur entretien, le Grenant est classé en « site aventure ». Il n'existe donc pas d'obligation de contrôle des équipements par des sociétés agréées comme c'est le cas sur certains sites labellisés FFME.
- En cas d'accident, la question de la responsabilité reste un sujet complexe comme c'est le cas pour la plupart des sports et activités de pleine nature. La très grande majorité de la pratique se fait dans un cadre organisé et lors des accidents recensés, la quasi-totalité des recherches de responsabilités a porté sur les encadrants et non pas sur les maires ou les collectivités.
- Des dispositions particulières et notamment des systèmes de réservation en ligne ont été mis en place par la CDPC73 sur certains sites savoyard, notamment Curienne, afin de mieux maîtriser la fréquentation du canyon. Ces dispositions ne semblent pas nécessaires pour le Grenant sachant qu'il n'existe qu'un seul point d'entrée et que la plupart des professionnels travaillent en bon intelligence pour limiter les problèmes de pics de fréquentation.

Propositions et décisions



Dans la perspective d'une réouverture du canyon, il est convenu de :

- **Travailler sur un renforcement de l'information des pratiquants** sur les risques sanitaires, la sécurité et les bonnes pratiques : Leptospirose, risques suite évènements pluvieux et charte de bonne conduite... => Information via réseau internet, affichage sur site et panneauage supplémentaire.
- Prévoir la mise en place d'un éco-compteur.
- **Engager un travail sur la rédaction de projets d'arrêtés municipaux.** A cet effet, le CDPC 73 transmettra à la CCLA des exemples d'arrêtés municipaux.

Dans ce cadre, les services du département proposent à la CCLA de :

- **Constituer un dossier pour faire rentrer le canyon du Grenant au Plan Départemental des Sites et Itinéraires (PDESI).** Cette intégration permettrait de :
 - ⇒ Obtenir une reconnaissance du site et de sa qualité
 - ⇒ Solliciter du financement complémentaire au titre d'appels à projets
 - ⇒ Bénéficier d'un accompagnement technique ou juridique
- Faire travailler un juriste actuellement missionné jusqu'en fin d'année, sur la question des responsabilités et la rédaction de projets d'arrêtés et de supports d'information des pratiquants
- Constituer un comité de suivi du canyon réunissant les maires, les services de l'Etat, le SMAPS, le Département, les agriculteurs concernés, l'office de tourisme PLA, le PNR de Chartreuse et la CDPC 73. Ce comité serait coordonné par la CCLA et pourrait se réunir deux fois par an : En préparation de saison et en fin de saison pour dresser un bilan.



Le groupe de travail constitué pour cette première rencontre se réunira à nouveau fin janvier ou début février :

- Présentation des premiers résultats d'analyse
- Point sur les travaux complémentaires / Exploitation MONTFOLLET et recherche de financement
- Constitution dossier de candidature PDESI
- Travail sur les projets d'arrêtés municipaux encadrant la pratique et le renforcement de l'information des pratiquants

La CCLA transmettra un sondage afin de caler la date de réunion

Annexe - Introduction réunion Canyon Grenant – André BOIS

« Tout d'abord, je tiens à bien vouloir excuser mon absence, ainsi que celle de Serge Grollier, maire de Lépin le Lac et VP au tourisme, pour cause de positivité, par forcément de celle dont nous devrions nous rapporter !

Nous n'avons pas voulu décaler cette rencontre, compte-tenu du nombre de participant qui avait répondu présent à notre invitation. Nous pourrions en organiser une autre si besoin et en fonction de ce qui sera décidé aujourd'hui.

Après 2 ans de fermeture de ce parcours de canyoning, qui a également correspondu à la période « covid », et la prise de fonction de nouvelles équipes municipales, il y a une volonté générale de voir se rouvrir ce site qui représente une activité importante pour le territoire.

L'objectif de cette rencontre est, après un bref historique de ce qui c'est passé et a été fait en 2019, de se mettre conjointement d'accord sur les modalités de ré ouverture de cette activité et donc d'apporter aux maires des 2 communes des assurances suffisantes pour qu'ils puissent lever les arrêtés d'interdiction.

La CCLA, en lien avec le SMAPS, le Parc de Chartreuse, la Région, s' est engagée dans une politique de développement des activités de pleine nature pour répondre à plusieurs demandes :

- proposer d'autres activités de pleine nature que la baignade ou activités aquatiques pour libérer les bords du lac d'une fréquentation trop prégnante.
- répondre à un besoin grandissant de « plein air » des populations locales après les périodes de confinement, mais aussi leur volonté de ré découvrir le territoire où ils vivent.
- développer l'économie touristique, partie importante de l'économie globale de notre territoire.

Les actions déjà menées ou en cours par la CCLA seront détaillées par le directeur. Elles reposent sur des améliorations de système d'assainissement individuel, le projet de création d'un assainissement collectif pour le chef lieu d'Attignat-Oncin, la création de passerelle et point d'abreuvement hors ruisseau pour le bétail situé à proximité du départ du canyon.

Un autre fait non négligeable qui va diminuer la pression « bactériologique » sur le secteur est le départ d'un troupeau d'une 50 e de vaches laitières sur le secteur du Chaboud, donc du ruisseau de 15 sous, cours d'eau qui connaissait les plus mauvais résultats d'analyse.

Toutes ces actions pourront avoir un effet réel sur le niveau de contamination bactériologique. Par contre, elles n'auront aucun effet sur la leptospirose, qui seule, a entraîné des problèmes de santé auprès de pratiquants. Ce qui veut dire que même avec un potentiel résultat positif de toutes ces actions, le risque de leptospirose ne sera pas nul. Une action qui consisterait à comptabiliser, piéger, éliminer les rats serait -elle à mener ?

Enfin, si réouverture il y a , le risque de voir une trop forte fréquentation, au moins au début, est réel. Il est sans doute nécessaire d'envisager des mesures pour y remédier. Les acteurs professionnels auront leur rôle à jouer pour organiser au mieux cette reprise d'activité.

Je vous laisse échanger et proposer un « plan d'action » pour arriver à une ouverture du canyoning ce printemps.

Vous remerciant de votre implication, je vous souhaite une bonne réunion. »

André BOIS, Président CCLA